COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS CHATELLERAUDAIS

Délibération du bureau prise par délégation

du 12 mars 2012 **n°9** **page 1/2**

RAPPORTEUR : Monsieur Alain GUIMARD

OBJET : **Délibération modificative pour la demande de financements pour le développement du parc d'activités René Monory à Châtellerault : opération de démolition et reconstruction du chenil, travaux d'extension du parc d'activités.**

Mesdames, Messieurs,

Le bureau de La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais du 21 novembre 2011 a délibéré sur les demandes de financement pour le développement du Parc d'Activités René Monory à Châtellerault à proximité de l'échangeur nord de l'autoroute A10.

Compte tenu des éléments nouveaux apportés par l'Etat dans le cadre de l'avenant au contrat territorial, il convient de délibérer sur un nouveau plan de financement et de solliciter les aides correspondantes.

Le nouveau budget prévisionnel de cette opération s'établit comme suit :

<table>
<tr><td></td><td>Dépenses HT</td><td>Recettes</td></tr>
<tr><td>Budget principal</td><td>Opération nouveau chenil : 919 732 €</td><td rowspan="3">FNADT : 700 000€
CG : 50 000€

Autofinancement : 375 507 €</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Budget Annexe développement économique</td><td>VRD : 75 961 €
(Voirie et Réseaux Divers)</td></tr>
<tr><td>Démolition Chenil : 129 814 €</td></tr>
<tr><td>Total</td><td>1 125 507 €</td><td>1 125 507 €</td></tr>
</table>

VU l'article 3 alinéa I.1 des statuts de la communauté d'agglomération, relatif à la compétence en matière de développement économique,

VU la délibération n° 8 du conseil communautaire du 2 1 septembre 2009, relatif à l'approbation du site pour la réalisation du nouveau chenil,

VU la délibération n° 4 du bureau communautaire du 21 novembre 2011, relatif à la demande de financement pour le développement du parc d'activité René Monory à Châtellerault : opération de démolition et reconstruction du chenil,

VU la délibération n°2 du conseil communautaire du 1er février 2010, délégant une partie des attributions du conseil au bureau,

VU l'avenant au contrat territorial pour l'emploi et le développement économique du châtelleraudais, pour la période 2009-2011, signé le 26 mars 2009,

CONSIDERANT la nécessité de déplacer le chenil actuel et de démolir l'ancien afin de permettre l'extension future du Viennopôle René Monory,

CONSIDERANT la nécessité de rechercher des aides financières pour la conduite de cette opération,

Le bureau, ayant délibéré, décide :

- d'abroger la délibération n°4 du bureau du 21 novembre 2011
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à solliciter 700 000 € de l'État au titre du FNADT, et 50 000 € du Conseil Général,
- d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Les recettes seront imputées au budget principal, sur le compte 114.2/1321/P1029/5500 et 114.2/1323/P1029/5500 pour la construction du nouveau chenil et au budget annexe zones d'activités économiques, sur le compte 90.10/605/4300 pour la réalisation des VRD et la démolition de l'ancien chenil.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire
Par le président de la communauté d'agglomération
Transmis à la sous préfecture, le 14/03/12, n° 1570
Publié au siège de la CAPC, le 13/03/12

Pour ampliation,
Pour le président et par délégation,
La responsable du service juridique
Emmanuelle ADAM